



SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT
AUSTREBERTHE
& SAFFIMBEC



Saint-Paër - Janvier 2018



LE BASSIN VERSANT SOUS TOUS LES ANGLES

LE LIVRET DES ÉLUS

213 Ancienne Route de Villers - 76 360 VILLERS-ECALLES
Tel. 02 32 94 00 74 - Fax 02 32 94 00 78
secretariat@smbvas.fr - smbvas.fr



Pourquoi ce livret ?

Ce livret est destiné aux élus du territoire et à leurs agents. Il peut également être utile, plus largement, à l'ensemble de nos partenaires. Il a pour objectif de permettre de comprendre au mieux les compétences et missions du Syndicat, ainsi que son fonctionnement au quotidien. Il éclaire sur les enjeux de notre territoire et comment nous pouvons y répondre collectivement. Il est un outil pour mieux travailler ensemble.



**Jean-François
CHEMIN**
Président du SMBVAS

Le mot du Président

« Déjà vingt ans que les syndicats de bassins versants ont été créés. Si lors des premières années, il s'agissait de construire des ouvrages de rétention des eaux de ruissellement, aujourd'hui il s'agit plutôt de prévenir le risque et de gérer la ressource en eau. En d'autres termes, tant sur le volet agricole (avec l'hydraulique douce par exemple) que sur le volet urbain, le SMBVAS est présent pour analyser, guider, accompagner les acteurs du territoire dans leurs projets.

*Le SMBVAS, c'est en même temps un centre de ressource et de pédagogie, le CERT, sur le grand cycle de l'eau, où chacun peut s'informer, consulter et appréhender « **l'eau dans tous ses états** ». Il est à la fois un lieu de mémoire de notre territoire et une force de proposition sur la culture du risque.»*

AU SOMMAIRE

■ Le SMBVAS, enjeux et compétences.....	p.4
■ Urbanisation résiliente.....	p.9
■ Développement durable du territoire rural.....	p.11
■ Ouvrages hydrauliques et gestion de crise.....	p.13
■ Culture du risque.....	p.15
■ Mares.....	p.17
■ Rivière et zones humides.....	p.19
■ Glossaire.....	p.21

■ 450 millions de francs débloqués en Seine-Maritime

Un plan anti-inondations dévoilé

Structure et moyens financiers sont désormais en place afin d'entamer une lutte efficace contre les inondations et ruissellement en Seine-Maritime. Le préfet de Région en brosse les grands axes...

« Nous mettons en place une structure stable, pour une politique durable... » En présentant dans sa globalité le plan de lutte contre les inondations et les ruissellements en Seine-Maritime, le préfet de Région, Bruno Fontenaist ne cachait pas sa satisfaction. Satisfaction d'avoir remis de l'ordre dans un dossier sensible et récurrent. Satisfaction d'avoir pu réunir autour d'un tel plan la dynamique de la Région et du Conseil général. Satisfaction, encore, d'inscrire cette prise de conscience générale, dans la durée. Satisfaction enfin, de pouvoir disposer des moyens financiers nécessaires — 450 Millions de Francs sur 6 ans — à sa réalisation.

Psychose à l'approche des mois pluvieux

Certes, les problèmes d'inondations ou de turbidité ne vont pas s'estomper pour autant d'une traite en pays de Caux. Et à l'approche des mois pluvieux, la psychose réapparaît dans les communes, les hameaux. Mais le changement est en marche non dit-on. Au travers un train de mesures rationnel.

Entrant ainsi dans une démarche de lutte sur le fond, structurelle et non plus conjoncturelle.

« Courant décembre », annonce le préfet, « Dix huit syndicats de bassin versant seront déjà créés, sur les vingt-deux bassins dénombrés sur le département. » Voilà qui simplifiera gestion et prise de décision, d'autant qu'un comité technique permanent va être créé, et que le directeur départemental de l'agriculture représentera désormais l'Etat sur ces problèmes d'eau.

Un guide des procédures, à l'attention des élus, est également en phase finale d'élaboration. Nouveau document qui devrait permettre d'accélérer le déclenchement de travaux liés à cette lutte contre les nuisances habituelles. S'agissant, par exemple, de la procédure réglementaire d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, l'objectif est de pouvoir délivrer ces autorisations de travaux de prévention dans un délai de cinq mois. Le guide des procédures devrait voir le jour fin novembre.

« Réaction salutaire »

Le président du Conseil régional, Alain Le Vern saluant le travail « exemplaire » effectué autour de ce plan de bataille, estime qu'il s'agit-là d'une « réaction salutaire à un problème qui perdurait. Nous avons hâte que tout cela ce traduise sur le terrain... ». Pour Charles Revet, président du Conseil général — qui rappelle que 400 km de fossés seront réalisés au long des routes départementales — « les circonstances justifient cette mobilisation de tous pour des solutions durables. » Et Bruno Fontenaist de conclure : « nous travaillons effectivement désormais dans la durée. »

Jean-Pierre Boulais



Barentin - Mai 2000

LE MAIRE ET LES INTERCOMMUNALITÉS AU COEUR DE LA POLITIQUE DE PREVENTION

En vertu de ses pouvoirs de police, le Maire a l'obligation de « *prévenir, par des précautions convenables [...] les inondations, [...] de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure* » (Art. L.2212-2 du CGCT).

Au-delà de son rôle lors de la gestion de crise, le maire est le moteur des politiques d'aménagement du

territoire et donc de prévention des inondations.

A travers la compétence « *eaux pluviales urbaines* » par exemple, le maire peut veiller à la non aggravation du risque inondation.

Depuis 2018, la loi GEMAPI* a donné une place plus importante aux intercommunalités dans la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques.

Si tout ou une partie de ces missions ont été transférées ou déléguées au Syndicat de bassin versant, il n'en reste pas moins que les intercommunalités sont aujourd'hui des acteurs clefs de la politique de prévention.

LE SMBVAS EN QUELQUES LIGNES

UNE INTERCOMMUNALITE AU CŒUR DES **POLITIQUES DE L'EAU**

Saint-Paër - Mai 2000

AUX ORIGINES DU SMBVAS

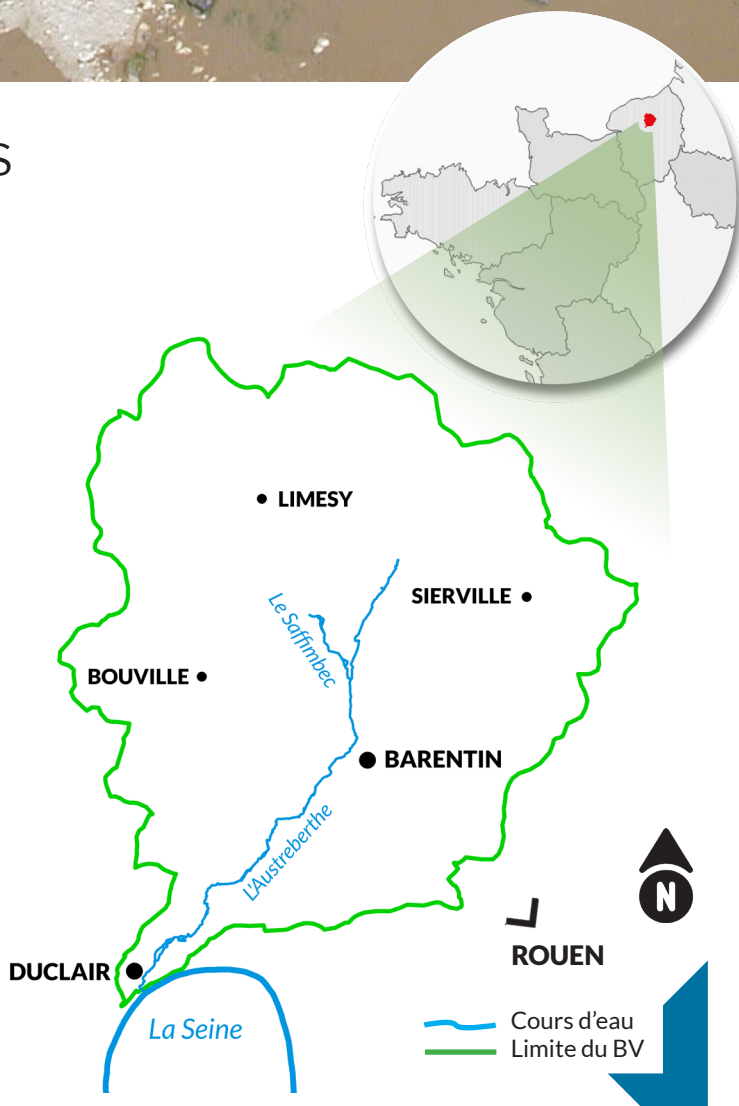
Suite aux inondations catastrophiques de la décennie 1990, le Préfet a acté la création des Syndicats de Bassins Versants, structures intercommunales ayant pour objectif de gérer le risque inondation à une échelle pertinente et permettant une solidarité entre les communes de l'amont et de l'aval.

Le SMBVAS, créé en 2001, est au service des 31 communes qui le composent. Il œuvre à la création d'ouvrages de gestion des inondations ainsi qu'à l'accompagnement des élus, des aménageurs du territoire et des agriculteurs dans la non-aggravation du risque.

En 20 ans, nous sommes passés de la lutte contre les inondations à la prévention du risque inondation, et enfin le savoir vivre avec. En effet, les nombreux ouvrages réalisés n'offrent qu'une protection relative. Aujourd'hui, il faut développer la conscience du risque des aménageurs du territoire et des citoyens, afin que chacun se sente responsable et agisse en conséquence.

En bref

214 km²
18 km de cours d'eau
31 communes
5 communautés de communes
1 Métropole
40 000 habitants



DES ÉLUS & UNE ÉQUIPE AU SERVICE DU TERRITOIRE

Le comité syndical est composé de 39 membres, représentant des intercommunalités et des communes. Le bureau du SMBVAS est composé de 7 membres :



Jean-François CHEMIN,
Président

Daniel GRESSENT
1^{er} vice-président

Valère HIS
2^e vice-président

Nicolas OCTAU
3^e vice-président

Nicolas GRAS
4^e vice-président

Christophe DEVE
Membre du bureau

Matthieu BEAUCAMP
Membre du bureau



Mya BOUZID,
Coordinatrice

L'équipe du SMBVAS vous accompagne sur vos projets.

L'équipe technique est composée de 6 personnes sous la coordination de Mya BOUZID. Elle est complétée par deux agents administratifs : Soline PANCHOUT, assistance comptable et Stéphanie ALLAIS, secrétaire et responsable d'accueil.

CÔTÉ BUDGET

Le budget du syndicat permet de déployer des actions au service des communes et des habitants :

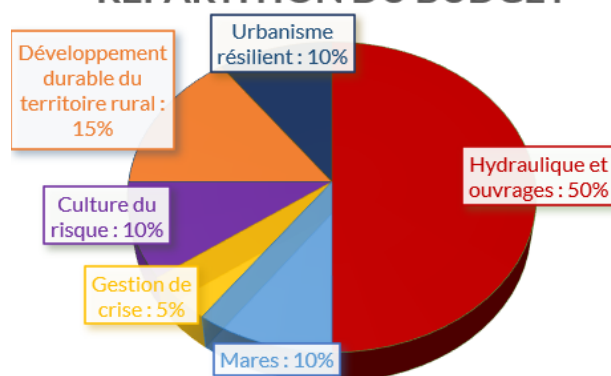
Le budget total destiné à des actions s'élève entre 500 000 € et 1 000 000 par an et se répartit comme suit (y.c. les postes) :

- Volet hydraulique et ouvrages : 50%
- Volet mares : 10%
- Gestion de crise : 5%
- Culture du risque : 10%
- Développement durable du territoire rural : 15%
- Volet urbain : 10%

Les recettes sont issues des contributions communales et inter-communales pour un montant total de 430 000 €.

Le reste des recettes provient de subventions.

RÉPARTITION DU BUDGET



ILS PARTICIPENT AU FINANCEMENT DU SYNDICAT



PAPI*
Culture du risque
Travaux d'ouvrages
Hydraulique douce



Financier du SAGE
Préservation de la
ressource et des
milieux
Hydraulique douce



Mares



Culture du Risque
Etude et travaux
connexes de l'A150

UN TERRITOIRE SENSIBLE AUX **INONDATIONS**

Plusieurs facteurs expliquent la vulnérabilité du territoire du bassin versant de l'Austreberthe aux inondations.

Les **versants très pentus** des vallées sont occupés par des bois et des prairies, tandis que sur les plateaux, se retrouvent principalement des cultures. Les terres limoneuses, caractéristiques du Pays-de-Caux, favorisent la création d'un **sol très compact** sur lequel l'eau ruisselle facilement. La vallée, elle, est fortement **urbanisée**.

Lors des pluies, les écoulements sont à l'origine de coulées boueuses, parfois

dévastatrices, ainsi que de débordements de rivière pouvant être rapides et importants. Ces phénomènes sont amplifiés par la forme circulaire du bassin versant qui favorise une concentration rapide et simultanée des eaux dans la rivière.

Enfin, la façon dont l'homme aménage le territoire a une influence sur le risque inondation. Ainsi, **entre 1973 et 2015, la moitié des prairies a disparu au profit des cultures et des zones urbanisées**. L'imperméabilisation croissante et les changements de pratiques agricoles aggravent le risque inondation.



LE PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)

Le PPRi est un document cartographique et réglementaire, réalisé par les services de l'Etat, qui a pour objectif de régir les règles d'urbanisme autour du risque inondation. Il définit notamment les zones de risque et les règles de constructibilité et d'aménagement liées.

Sur le bassin versant de l'Austreberthe, le PPRi a été prescrit en 2001 par le Préfet. Il aura fallu 20 ans pour aboutir à un document finalisé.

Afin de répondre à ces enjeux, le SMBVAS a développé tout un panel d'actions, notamment mises en place à travers un outil : le PAPI.

PROGRAMME D'ACTION DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

Le PAPI (Programme d'Action pour la Prévention des Inondations) est un programme pluri-annuel signé entre le syndicat, l'Etat et d'éventuels co-financiers qui permet d'accéder à des financements du fond BARNIER.

Le SMBVAS a mené 2 programmes PAPI successifs. Le 1^{er} essentiellement tourné vers la création d'ouvrages de ralentissement des inondations s'est terminé en 2011. Le 2nd a pris fin en 2020 et a permis d'ouvrir la page de la culture du risque, de la communication et de la gestion de crise.

LE TRI ROUEN LOUVIERS AUSTREBERTHE

Le secteur Rouen Louviers Austreberthe a été désigné comme l'un des 122 Territoires à Risque important d'Inondation (TRI) à l'échelle nationale. Ce territoire s'étend sur la Métropole Rouen Normandie, la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et la vallée de l'Austreberthe et fait l'objet d'une attention particulière de la part des services de l'Etat.

Un programme d'actions est donc spécialement déployé : le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Rouen-Louviers-Austreberthe (RLA), dans lequel le SMBVAS vient s'intégrer.



UNE QUALITÉ DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES DÉGRADÉE

Le phénomène de ruissellement est l'un des moteurs de l'érosion agricole : l'eau qui n'arrive pas à s'infiltrer dans le sol s'écoule en surface, entraînant avec elle des particules de terre, ainsi que des substances qui ne pourront pas être valorisées par les cultures. Le ruissellement en milieu urbain charrie à son tour des substances se trouvant sur les revêtements imperméables.

Suite à un épisode pluvieux important, les eaux de ruissellement chargées en matières en suspension et polluants s'engouffrent vers la nappe souterraine à travers les bétoires (voir p.14), et atteignent les captages d'eau potable et les cours d'eau. Ces matières en suspensions rendent l'eau

potable turbide et inapte à la consommation et dégradent les milieux aquatiques en asphyxiant la faune et la flore et en colmatant les lits des rivières.

Par ailleurs, les ruissellements apportent aussi des polluants divers : matières organiques, particules microbiennes, produits phytosanitaires et micropolluants. En plus d'altérer la qualité de l'eau potable et de générer un risque sanitaire, ces apports diffus impactent la qualité physico-chimique des rivières et les habitats aquatiques.

Les actions du SMBVAS ont évolué au fil du temps. La première décennie a été principalement dédiée au curatif : la réalisation d'ouvrages hydrauliques de régulation des eaux pour protéger les enjeux locaux. Puis, les missions du Syndicat se sont orientées vers la prévention du risque et la prise en compte des enjeux qualitatifs. Pour cela, le SMBVAS s'est doté d'un outil majeur : le SAGE.

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET GESTION DES EAUX (SAGE)

La préservation de l'eau et des milieux aquatiques est fondamentale pour l'avenir de nos territoires. Conscients de cela, les élus des Syndicats des bassins versants Caux-Seine et Austreberthe-Saffimbec ont souhaité mettre en place un Schéma d'Aménagement et de Gestions des Eaux (SAGE).

Ce document réglementaire a une portée locale et est élaboré en concertation. Il devrait permettre d'assurer à l'avenir :

- **une eau potable de bonne qualité** : maintenir ou retrouver une eau de bonne qualité, que ce soit pour la consommation humaine, pour ne pas avoir besoin de traitements lourds et coûteux, ou dans les rivières.
- **des rivières et des zones humides vivantes** : protéger, réhabiliter et valoriser ces zones pour atteindre leur bon état écologique.
- **réduire la vulnérabilité du territoire face au risque d'inondation** : agir sur la prévention du risque et la limitation de l'érosion des sols.

VOTRE INTERLOCUTEUR



Elena MARQUES
Animatrice
SAGE
sage6vallees@smbvas.fr

L'EAU : UN VASTE MONDE

QUELLES COMPÉTENCES POUR LE SMBVAS ?

AUTRES MAITRISE D'OUVRAGE



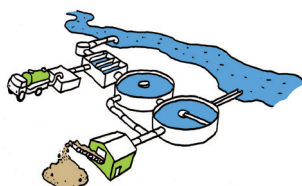
LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

La compétence gestion des eaux pluviales urbaines appartient à la commune ou à l'intercommunalité (le cas échéant).
Le ruissellement urbain ou sur voirie n'est pas de la compétence du SMBVAS.
Le SMBVAS apporte un rôle de conseil sur ce sujet.



L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'alimentation en eau potable est une compétence communale ou intercommunale (communauté de communes ou métropole le cas échéant). Le SMBVAS collabore à la politique mise en œuvre mais ce n'est pas dans sa compétence.



L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

L'assainissement des eaux usées est une compétence communale ou intercommunale (communauté de communes ou métropole le cas échéant).

COMPÉTENCES DU SMBVAS



LES INONDATIONS (COULÉES DE BOUES / RUISSELLEMENT)



La compétence Prévention des Inondations (PI) a été transférée par les intercommunalités au SMBVAS.

LES MILIEUX AQUATIQUES (RIVIÈRE / ZONES HUMIDES)



Historiquement, la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) appartenait au Syndicat de rivières (SIRAS).
A compter de la date de fusion des 2 structures, elle est exercée par le SMBVAS.

URBANISATION RÉSILIENTE

VOUS ACCOMPAGNER DANS LA
**NON-AGGRAVATION DU RISQUE
INONDATION ET L'ADAPTATION AU
DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE**

Fresquiennes

L'ACCOMPAGNEMENT DU SMBVAS

Au cours des 20 dernières années, le nombre de constructions a fortement augmenté sur notre territoire, générant une imperméabilisation des sols. Ceci entraîne inévitablement une augmentation des ruissellements vers l'aval. En quelques années, les 40 ouvrages construits par le SMBVAS pour gérer les inondations pourraient donc devenir obsolètes.

Le rôle du SMBVAS est de développer toute forme d'action préventive, à la source des projets d'urbanisme, pour éviter l'aggravation des inondations et/ou favoriser la résilience du territoire.

Pour cela, il apporte un service aux élus sur 3 champs d'actions :

- **le suivi des documents d'urbanisme communaux** (analyse technique aux différentes phases et avis sur le projet arrêté)
- **le suivi des nouveaux projets urbains** (analyse et avis techniques sur la gestion des eaux pluviales)
- **l'accompagnement pour une désimpermeabilisation des sols** (montage de projets)



VOTRE INTERLOCUTEUR

Camille GODEFROY
Animatrice Eaux pluviales urbaines
urbain@smbvas.fr

COMMENT NOUS SOLLICITER ?

Pour un accompagnement du SMBVAS sur l'une de ces thématiques, prenez contact avec l'interlocuteur du SMBVAS. Pour un avis sur un projet, transmettez-nous une copie de la demande d'autorisation d'urbanisme par courrier ou mail.



Pour un appui plus efficace, pensez à nous solliciter dès l'amont des projets.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

URBANISER SANS AGGRAVER

A travers la compétence « *eaux pluviales urbaines* », les maires ont un rôle majeur dans la non-aggravation du risque inondation.

Celle-ci peut être menée à plusieurs échelles :

- au niveau de la **planification urbaine** (PLU*, SCOT*, etc.), en exigeant que le nouveau bâti n'aggrave pas la situation.

- au niveau des **autorisations d'urbanisme**, en interdisant notamment la

construction en zone d'aléa fort.

- au niveau de la **gestion des eaux pluviales** (schéma de gestion des eaux pluviales, document d'urbanisme), en favorisant la pérennité et de la multifonctionnalité des aménagements.



LES OUTILS À VOTRE DISPOSITION

- La plaquette de gestion des eaux pluviales pour les lotissements
- La plaquette de gestion des eaux pluviales à la parcelle
- Les principes de non-aggravation du risque inondation dans les documents locaux d'urbanisme



LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Code de l'urbanisme :

Sur les communes possédant un document d'urbanisme, le service instructeur de la communauté de communes est chargé d'instruire les dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme et de rédiger et fournir une proposition de décision à la commune.

Sur les communes soumises au règlement national d'urbanisme, c'est le Bureau Accessibilités Urbanisme (DDTM76) qui instruit ces dossiers. Au final, le projet est autorisé par le Maire.

Code de l'environnement :

si la superficie du projet et de son impluvium fait plus de 1 hectare, le projet est soumis à la loi sur l'eau. La réalisation d'un dossier loi sur l'eau est alors obligatoire par le pétitionnaire. C'est le Bureau des Milieux Aquatiques et Marins (DDTM76) qui est chargé d'instruire le dossier et qui transmet l'accord ou le refus de la préfecture au pétitionnaire avec copie à la mairie.

VOC. : *Impluvium* : surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet.

ADAPTER L'URBANISME AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Le dérèglement climatique nous demande de revoir la façon dont nos villes sont aménagées. Augmentation du nombre de jours de sécheresses et d'inondations, élévation de la température, disparition de la biodiversité...

La désimperméabilisation est l'une des réponses !

Cette pratique consiste à remplacer des surfaces imperméables par des surfaces plus perméables afin de rétablir des fonctions assurées par le sol avant son artificialisation.

Au-delà d'une amélioration du cadre de vie, elle permet la préservation de la ressource en eau (infiltration lente des eaux de pluie) et des sols (riches habitats pour la biodiversité), une diminution des émissions de CO2 et la réduction du risque inondation.

Un projet de transformation d'une ancienne friche industrielle ? Une réfection de cour d'école ? Contactez le SMBVAS pour vous appuyer dans le montage du projet.

Améliorer la résilience du bâti existant

Le SMBVAS propose la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations du bâti public.

Ils permettent d'identifier les conséquences d'une inondation sur les matériaux, les réseaux et l'activité du bâtiment et listent des préconisations techniques et organisationnelles pour réduire les conséquences de l'inondation.

ILS VOUS ACCOMPAGNENT AUSSI

DDTM 76 - Bureau des Milieux Aquatiques et Marins
Service transitions, ressources et milieux
Contact : 02 32 18 95 41
ddtm-strm-bmam@seine-maritime.gouv.fr

DDTM 76 - Bureau Accessibilité Urbanisme
Service Territorial de Rouen
Contact : 02 35 15 79 22
ddtm-scau-bau-rouen@seine-maritime.gouv.fr

C.A.U.E 76
27 rue François Mitterand
BP 90241
76142 Petit Quevilly Cedex
Contact : 02 35 72 94 50
caue@caue76.org

Le service instructeur de votre communauté de communes



DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE RURAL

ACCOMPAGNER LA PROFESSION AGRICOLE
DANS LA **CO-CONSTRUCTION DU TERRITOIRE DE DEMAIN**

L'ACCOMPAGNEMENT DU SMBVAS

Notre territoire connaît depuis plusieurs dizaines d'années une forte évolution en termes de pratiques agricoles : disparition des herbages au profit des cultures, agrandissement des parcelles, suppression des haies et disparition des mares...

Les conséquences sont une diminution de la capacité d'infiltration des sols, une augmentation des ruissellements et des phénomènes d'érosion. Cela engendre des problèmes d'accumulation des limons dans les ouvrages, de turbidité, de pollution au niveau des captages d'eau potable et de dégradation des rivières.

Pour limiter ces processus et préserver les sols, le SMBVAS travaille sur 3 axes, à l'échelle de la parcelle mais avec un impact sur l'ensemble du bassin versant :

- Mise en place d'aménagement d'hydraulique douce
- Maintien des surfaces en herbe
- Adaptation des pratiques culturales

Outre leur rôle hydraulique, ces actions participent à la conservation du patrimoine paysager de notre territoire. Elles ont également un intérêt dans la restauration et la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau.

VOTRE INTERLOCUTEUR



Amélie DAIGURANDE
Chargée de mission agricole,
érosion, ruissellement
agricole@smbvas.fr

QUAND NOUS SOLLICITER ?

Pour tout problème lié au ruissellement agricole ou coulées de boues, contactez l'animateur agricole.



Pour un appui plus efficace, pensez à nous solliciter dès l'amont des projets.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

RECRÉER DES FREINS

Afin de travailler à une échelle cohérente et d'instaurer une dynamique territoriale, le SMBVAS élabore des **Plans Communaux d'Aménagements d'Hydraulique Douce** (PCAHD). Ils permettent une approche précise de chaque axe de ruissellement et une rencontre avec les élus et exploitants du territoire afin d'identifier ensemble les problèmes. Une carte de propositions d'actions concertées est alors réalisée, permettant la répartition de l'effort et que chaque agriculteur puisse contribuer à l'amélioration de la situation. 3 PCAHD ont été réalisés sur le bassin versant.

Ces aménagements d'hydraulique douce peuvent jouer un rôle majeur dans la gestion de l'eau s'ils sont placés stratégiquement à l'échelle du bassin versant. Ils ont également un impact positif sur la biodiversité et le paysage, permettant de recréer des corridors écologiques.

Vous pouvez également nous solliciter : les aménagements d'hydrauliques douces peuvent être réalisés sur un terrain communal !

L'HYDRAULIQUE DOUCE : KESACO ?

L'hydraulique douce est une technique visant à favoriser l'infiltration des eaux pluviales, à freiner les ruissellements et à réduire l'érosion grâce à la mise en place de petits aménagements (haies, fascines, mares, noues, etc...). Ce rôle de frein, participe à protéger les biens et les personnes lors d'inondations et des coulées de boue et préserve les rendements agricoles.



LES PRAIRIES, NOS MEILLEURES ALLIÉES POUR LA NON-AGGRAVATION DU RISQUE

Les prairies freinent les ruissellements, permettent une meilleure infiltration et jouent un rôle de filtre en retenant la terre qui sort des cultures.

Pourtant, en 42 ans, on note une augmentation de 30% des cultures, et de 20 % des zones urbanisées, au détriment des prairies.

En Seine-Maritime, et donc sur le Bassin Versant de l'Austreberthe, chaque exploitant se voit imposé de **demandeur un avis technique pour tout projet de destruction d'herbage**.

L'arrêté préfectoral du 31 décembre 2014 modifié, dit « **arrêté prairie** », impose à tout exploitant agricole de demander un diagnostic érosion-ruissellement auprès du syndicat de bassin versant compétent, en amont de tout projet de conversion d'une prairie permanente.

Cela a pour objectif notamment d'informer les exploitants sur le risque lié au ruissellement lié à la modification de leur parcelle.

Sur les zones de protection de captage d'alimentation d'Héricourt et de Limesy, **le respect des avis est obligatoire**.

ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DES PRATIQUES CULTURALES

Depuis 2019, pour aider les agriculteurs volontaires, le SMBVAS a lancé **un appel à projet**.

L'objectif est de proposer des aides aux agriculteurs pour lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols, tout en conciliant économie et environnement à travers 3 axes :

- Aide technique et financière pour les projets d'implantation de haies, bosquets, herbe, agroforesterie.
- Conseils individuels pour l'évolution des pratiques agricoles
- Mise à disposition de matériel adapté

N'hésitez pas à en parler aux exploitants de votre commune.

Réfléchir ensemble aux projets de demain !

De multiples opportunités se présentent sur le territoire. Saisissons-les !

- Valoriser la taille des haies grâce à une filière énergie soutenue par les collectivités
- Soutenir l'élevage local grâce à des filières lait et viande « à l'herbe »

ILS VOUS ACCOMPAGNENT AUSSI

Chambre d'Agriculture de Normandie

6 rue des Roquemonts - CS 45346
14053 Caen Cedex 4
02 31 47 22 47
accueil@normandie.chambagri.fr

DDTM 76 - Service SRA

Cité Administrative
2 rue Saint Sever
76032 ROUEN CEDEX
02.35.58.53.27

AREAS

2, avenue Foch
76460 Saint-Valery-en-Caux
02 35 97 25 12
www.areas-asso.fr

Réseau des CIVAM Normands

ANTENNE D'ALLOUVILLE-BELLEFOSSÉ
Place Paul-Levieux
76190 Allouville-Bellefosse
02.32.70.19.50
www.civam-normands.org

OUVRAGES HYDRAULIQUES ET GESTION DE CRISE INONDATION

VOUS ACCOMPAGNER POUR **PROTÉGER**
LES BIENS ET LES PERSONNES

Ouvrage en surverse
à Mesnil-Panneville

L'ACCOMPAGNEMENT DU SMBVAS

Le SMBVAS a construit près de 45 ouvrages sur le territoire. Ils permettent de ralentir les écoulements des eaux lors des pluies importantes, et de réduire l'ampleur des inondations dans la vallée.

L'objectif d'un ouvrage est de stocker temporairement les eaux s'écoulant sur les versants. Les eaux sont relarguées de façon lente et contrôlée vers l'aval grâce à un débit de fuite. Cet ouvrage se vide en 24h environ pour permettre de gérer rapidement une nouvelle pluie.

La construction et l'entretien des ouvrages représentent une part importante de la politique et de l'action du Syndicat. Depuis 2001, 10 milliards d'euros ont été dépensés pour leur réalisation.

En 2019, une étude globale d'efficacité des ouvrages a été réalisée. En simulant les inondations connues de décembre 1999 et mai 2000 notamment, elle montre que les ouvrages construits permettent :

- la réduction de 15 à 80% des débits arrivant à la rivière depuis les plateaux,
- l'abaissement du niveau de l'Austreberthe de 20cm en moyenne,
- la diminution des surfaces inondées de 30%.

Néanmoins, l'étude pointe que l'évolution de l'occupation du sol, et notamment la disparition des prairies au rythme actuel, mènera à l'annulation des effets des ouvrages construits.

VOTRE INTERLOCUTEUR



Arnaud ROSAN
Animateur
hydrau@smbvas.fr

COMMENT **NOUS SOLLICITER** ?

Si vous constatez le dysfonctionnement d'un ouvrage, envoyez-nous vos photos à hydrau@smbvas.fr et contactez-nous au 02 32 94 00 74.



Le SMBVAS n'a pas de service d'astreinte. Le Maire a également un rôle de veille sur les ouvrages situés sur sa commune.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

LE SUIVI EN GESTION DE CRISE

Le SMBVAS surveille la réaction du territoire en période de perturbation météorologique.

Lorsque des ruissellements importants sont notés sur le terrain ou à travers les systèmes de surveillance existant, le SMBVAS agit en :

- Transmettant un avis de vigilance aux communes afin de les mettre en veille
- Envoyant des agents sur le terrain, en tournée d'ouvrages

Les tournées d'ouvrages sont destinées à vérifier qu'il n'y ait pas de soucis au niveau de leur fonctionnement. Les échelles colorées sont alors contrôlées afin de vérifier le niveau de remplissage. On surveille également la formation d'embacles, c'est-à-dire de bouchons qui viendraient obstruer le système de vidange de l'ouvrage.

Un barrage n'arrête pas l'eau, il ne fait que la freiner !



L'ouvrage est **en surverse**

L'ouvrage est **rempli à 80%**

L'ouvrage est **rempli à 50%**

LE PARCOURS PÉDAGOGIQUE : DÉCOUVRIR NOS OUVRAGES AUTREMENT

De tout temps, l'eau a été au cœur du développement des territoires. Elle a permis la création des moulins au Moyen-Âge et des usines au 19^{ème} siècle. Mais elle est aussi à l'origine d'événements dramatiques, les inondations, qui ont frappé (et frapperont de nouveau) la vallée de l'Austreberthe.

A travers ce parcours, « L'eau, un atout et un risque » vous découvrirez le lien entre ces deux enjeux de territoire.

Découvrez les sources de l'Austreberthe, l'histoire des moulins de la vallée, le pouvoir des zones humides ou encore le mémorial des inondations de Mai 2000.

Vous pourrez vous arrêter sur l'un des 20 panneaux équipant les ouvrages de ralentissement des eaux et ainsi comprendre leur fonctionnement et leur usage.

Aidez-nous à surveiller les ouvrages sur votre commune !

Ce qu'il faut regarder :

- les échelles colorées de vos ouvrages : elles indiquent le niveau de remplissage de l'ouvrage. Si le niveau passe au orange, informez-nous !
- l'eau ne rentre pas bien dans les ouvrages ou ne s'évacue pas bien
- des écoulements anormaux apparaissent dans le corps de digue

L'ENTRETIEN DES OUVRAGES

Ce sont près de 30 hectares qui sont entretenus chaque année.

Dès 2007, le SMBVAS a construit des ouvrages pâturables afin d'en faire bénéficier les agriculteurs du territoire et diminuer les coûts d'entretien.

Certaines zones ne sont pas accessibles aux animaux et sont donc fauchées 2 fois par an (fin de printemps et automne). Nous pratiquons la fauche tardive afin de favoriser la biodiversité. Les haies sont taillées une seule fois par an.

LES BÉTOIRES* : ENNEMI PUBLIC N°1

Les bétouires sont des zones d'engouffrement vers la nappe souterraine qui se forment dans le sous-sol calcaire. Elles provoquent en surface des effondrements plus ou moins importants. Lorsque ces effondrements se situent à proximité d'une digue, ils mettent en péril sa stabilité. Il est donc nécessaire de les « traiter », c'est-à-dire de les imperméabiliser et de stabiliser les sols qui les entourent. Ce sont des opérations coûteuses mais nécessaires pour protéger les ouvrages.

LES CONTACTS UTILES

Préfecture de Seine-Maritime
SIRACED-PC

Contact : 02 32 76 50 00

pref-defense-protection-civile@seine-maritime.gouv.fr

DREAL - Service de Prévision des Crues

www.vigicrues.gouv.fr

DDTM - Bureau Risques et nuisances

ddtm-srmt@seine-maritime.gouv.fr

S'ABONNER À :

APIC* : Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes

Vigicrues Flash* : outil d'avertissement sur les crues potentielles pour les cours d'eau non suivis sur Vigicrues.

*Services gratuits pour les communes



CULTURE DU RISQUE

VOUS ACCOMPAGNER DANS LA
SENSIBILISATION AU RISQUE
INONDATION

Cideville - 1993

L'ACCOMPAGNEMENT DU SMBVAS

Si la mémoire du risque disparaît, le risque, lui, est toujours présent. Ce sont souvent les comportements inadaptés qui sont cause de décès lors d'inondations. Pour cela, le SMBVAS travaille sur le développement de la conscience et de la connaissance du risque pour le grand public et les scolaires, ainsi que sur l'amélioration de la préparation des communes à la gestion de crise.

Dans ce cadre, le SMBVAS a développé 3 types d'actions :

- **L'accompagnement** : il s'agit d'accompagner les élus dans des démarches de prévention, de préparation à la gestion de crise ou de sensibilisation des administrés
- **L'évènementiel** : le SMBVAS se tourne de plus en plus vers l'organisation d'évènements pour sensibiliser les divers publics cibles : colloques thématiques pour les élus, journées grand public, animations scolaires, visites de terrains pour la profession agricole, etc.
- **Les outils** : au fil des années, le SMBVAS s'est doté d'outils à vocation pédagogique afin de rendre lisibles au plus grand nombre les enjeux de la gestion des inondations, de l'eau et de l'aménagement du territoire : le CERT, la photothèque de crues, ou encore des parcours pédagogiques à découvrir par tous.



VOTRE INTERLOCUTEUR

Louise VIEUSSENS
Chargée de mission Culture du risque
culture.risque@smbvas.fr

QUAND NOUS SOLLICITER ?

Le SMBVAS vous accompagne dans vos projets de préparation à la gestion de crise (PCS*, Réserves communales, exercices) et vos démarches de sensibilisation de vos administrés (DICRIM, repères de crues, animations, réunions publiques, etc.).

Le SMBVAS vous met gratuitement à disposition le Centre Eau Risque et Territoire, ainsi que ses outils pédagogiques, pour vos actions de sensibilisation.



Préparez-vous à être surpris !
Préparez-les à être surpris!

CE QU'IL FAUT **SAVOIR**

LE MAIRE AU COEUR DE LA **GESTION DE CRISE**

La commune est le premier échelon de la gestion de crise.

Si elle est située dans le périmètre d'un Plan de Prévention du Risque, le maire est alors dans l'obligation de réaliser son **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS).

Cet outil permet d'organiser la réponse communale à un évènement majeur : recensement des risques et enjeux,

identification des moyens (humains, techniques, hébergement, alerte, etc.), définition de scénarii, création d'outils pratiques.

Le SMBVAS vous accompagne dans votre démarche, de la rédaction du Plan à l'organisation d'exercices. Retrouvez les autres communes dotées du PCS lors des cafés-débats biannuels du Club PCS de l'Austreberthe.

Article L125-2 du code de l'environnement :

« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles. »

Article R125-11 du code de l'environnement :

« Le document d'information communal sur les risques majeurs (...) indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune. »



SENSIBILISER AU **RISQUE**

Développer la culture du risque est essentiel pour favoriser les bons comportements face aux inondations. Ainsi, le SMBVAS a mis en oeuvre plusieurs outils de sensibilisation, mobilisables par les communes.

Le **Centre Eau Risque et Territoire**, situé à Villers-Ecalles, est l'espace de sensibilisation du SMBVAS. Ouvert au public, tout comme aux élus, en visite guidée ou libre, il aborde les grands enjeux de la gestion de l'eau : **INONDATIONS** (bâti 0 dommage, fonctionnement des ouvrages, occupation du sol et impact sur le ruissellement, etc.) ; **QUALITÉ DE L'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES** (grâce à la mare pédagogique et l'accès à la rivière), mais aussi des thématiques associées, comme la biodiversité ou le dérèglement climatique.

Le SMBVAS met aussi à la disposition des communes des **ressources pédagogiques**, telles que des maquettes ou des expositions sur ces thématiques. Enfin, un **parcours pédagogique** « L'eau : un atout et un risque », a été installé sur le territoire du bassin versant.



Des repères de crue et de ruissellement sont installés à Saint-Paër (impasse du Glu), Limésy, Duclair, Barentin et Pavilly.

Faire vivre la mémoire des inondations !

Une zone inondée une fois pourra l'être de nouveau.

Ce message est crucial pour entretenir la conscience du risque du grand public.

Les repères de crue sont des témoins du passé.

Ils matérialisent, en un point donné, les plus hautes eaux connues lors d'inondations, qu'elles soient liées au débordement de la rivière ou aux ruissellements.

Vous souhaitez faire vivre la mémoire des inondations ? Le SMBVAS vous accompagne dans la pose de repères !

RETROUVEZ LE SMBVAS ET LE CERT SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

N'hésitez pas à relayer nos infos et actualités sur vos pages Facebook, vos sites internet et vos panneaux lumineux !



Toutes les infos sur le CERT et les ressources pédagogiques disponibles sur www.smbvas.fr ou à cert@smbvas.fr

MARES

VOUS ACCOMPAGNER DANS LEUR
GESTION ET LEUR VALORISATION

L'ACCOMPAGNEMENT DU SMBVAS

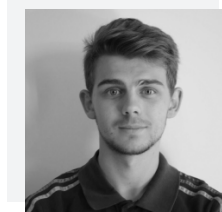
Les mares font partie du paysage Seinomarain depuis longtemps. Creusées par l'homme, elles permettaient, en absence de sources ou rivières, d'avoir une réserve d'eau à proximité. Au 19^{ème} siècle, les mares étaient particulièrement nombreuses, utiles à l'homme, au bétail, à la faune et la flore locale, mais aussi à la protection contre les inondations.

Avec l'adduction en eau potable, le développement de l'urbanisation et le changement des pratiques agricoles, 90% des mares ont disparu en Seine-Maritime. Notre territoire n'est pas une exception. Pourtant, il possède encore plus de 600 mares. Il est donc primordial de les conserver.

Dans ce cadre, le SMBVAS accompagne les propriétaires (communes et particuliers) dans leurs projets de création ou de réhabilitation de mares, à travers des diagnostics écologiques et des travaux.

Le SMBVAS propose aussi chaque année aux écoles du territoire des animations pédagogiques sur la mare du CERT ou des mares de leur commune.

Enfin, le SMBVAS est à votre disposition pour des conseils sur l'entretien de vos mares communales et zones humides.



VOTRE INTERLOCUTEUR

Nicolas LEMOINE
Animateur mares
stagiaire@smbvas.fr

QUAND NOUS SOLLICITER ?

Vous avez des questions sur l'entretien de votre mare communale ? Vous souhaitez réhabiliter une mare sur votre commune ? Vous souhaitez valoriser votre mare ou organiser une sortie pour le centre de loisirs ?

Prenez contact avec l'interlocuteur du SMBVAS.



Il est préférable de prévoir les travaux d'entretien de sa mare entre Octobre et Février, afin de limiter l'impact sur les pontes d'amphibiens.

DONNONS VIE AUX MARES

Le **SMBVAS** a démarré le plan « *Donnons vie aux mares* » en 2014.

Depuis, ce sont plus de 22 mares qui ont été réhabilitées et 7 nouvelles mares créées.

Plusieurs mares communales du territoire ont fait l'objet de plans de valorisation et de gestion écologique. Au préalable, un diagnostic écologique a été élaboré sur chaque mare. L'objectif est d'améliorer la qualité

écologique des mares, optimiser son rôle hydraulique et la valoriser auprès des riverains.

Le syndicat apporte aux communes et propriétaires privés des conseils techniques concernant la gestion ou la réhabilitation des mares. De plus, sous certaines conditions d'éligibilités, un accompagnement technique et financier peut être proposé pour la création de mares.



LES OUTILS À VOTRE DISPOSITION

- Le guide des bonnes pratiques de gestion des mares
- La newsletter annuelle Mares



ANIMATIONS SCOLAIRES

Depuis 2014, le SMBVAS propose chaque année aux écoles primaires du territoire l'animation de sorties sur les mares.

L'objectif est de sensibiliser les élèves aux rôles de la mare hier et aujourd'hui, et à la biodiversité de notre territoire et sa nécessaire préservation. Il s'agit également de leur faire découvrir un élément du patrimoine.

Entre 2014 et 2019, 36 animations scolaires ont été réalisées, représentant près de 800 enfants. Elles ont été menées par le SMBVAS et son partenaire, l'association d'éducation à l'environnement CARDERE.



VIGILANCE SUR LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

De nombreuses espèces exotiques envahissantes se retrouvent dans les mares et zones humides du territoire. Ces espèces ont la particularité de se propager très vite et de prendre le dessus sur des espèces endémiques.

Il est donc nécessaire d'être vigilant lors de l'entretien ou lors de plantations. 2 exemples ci-contre.



Myriophylle du Brésil



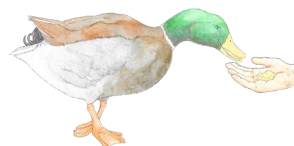
Renouée du Japon

Photos @CEN Normandie

Attention aux mauvaises habitudes !



Ne pas relâcher de poissons ou tortues



Ne pas nourrir les canards

Illustrations : Loïse Renais

LES CONTACTS UTILES

Conservatoire de Espaces Naturels Normandie Seine - Brigade vertes
Rue Pierre de Coubertin
BP424 - 76805 Saint-Etienne-du-Rouvray
Tel : +33 (0)2 35 65 47 10

Conservatoire de Espaces Naturels Normandie Seine - Programme régional d'actions sur les mares (PRAM)
Rue Pierre de Coubertin
BP424 - 76805 Saint-Etienne-du-Rouvray
Tel : +33 (0)2 35 65 47 10

C.A.U.E de la Seine-Maritime
27, rue François Mitterrand
BP 90241
76142 Petit-Quevilly cedex
02 35 72 94 50
caue@caue76.org

RIVIÈRE ET ZONES HUMIDES

GERER LES COURS D'EAU POUR S'ASSURER DE LEUR BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE

PRISE DE COMPÉTENCE EN 2022

L'ACCOMPAGNEMENT DU SMBVAS

A partir de 2022 et suite à sa fusion avec le Syndicat de Rivières de l'Austreberthe (SIRAS), le SMBVAS exercera la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) sur les cours d'eau du territoire.

Les missions assurées pour la gestion des rivières seront :

- L'entretien durable des cours d'eau et l'enlèvement d'embâcles potentiellement dangereux
- Les travaux de restauration des cours d'eau et le rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire
- La gestion et la valorisation des zones humides et des zones d'expansion des cures
- La sensibilisation des riverains aux bons gestes d'entretien des berges
- La réalisation d'action de pédagogie et de communication auprès du grand public
- Le suivi de la qualité de l'eau
- L'accompagnement des porteurs de projets en bordure de cours d'eau pour intégrer la valorisation des milieux et la résilience face au risque d'inondation.



VOTRE INTERLOCUTEUR

Arnaud ROSAN
Animateur Rivière
hydrau@smbvas.fr

QUAND NOUS SOLLICITER ?

Vous souhaitez mettre en valeur la rivière auprès de votre population ? Vous avez un projet d'aménagement en bordure de cours d'eau ? Vous envisagez des animations auprès des scolaires ? Vous vous posez des questions sur l'entretien ? Prenez contact avec l'interlocuteur du SMBVAS.



Vous constatez un embâcle ou une pollution sur la rivière, contactez-nous rapidement au 02 32 94 00 74.

L'AUSTREBERTHE, UNE RIVIÈRE CLOISONNÉE

L'Austreberthe présente des potentialités piscicoles très intéressantes. A la fois en tête de bassin et proche de l'embouchure de la Seine, la rivière est très bien située pour accueillir des espèces migratrices en déclin à l'état sauvage telles que le Saumon, la Lamproie ou l'Anguille.

Cependant, le passé industriel de la vallée a parsemé le cours d'eau d'obstacles. 45 chutes d'eau artificielles, anciens moulins ou

bras de dérivation empêchent ces poissons de remonter le cours d'eau pour accomplir leur cycle de vie. Ils sont aussi des obstacles au transit des sédiments, et peuvent aggraver le risque d'inondations.

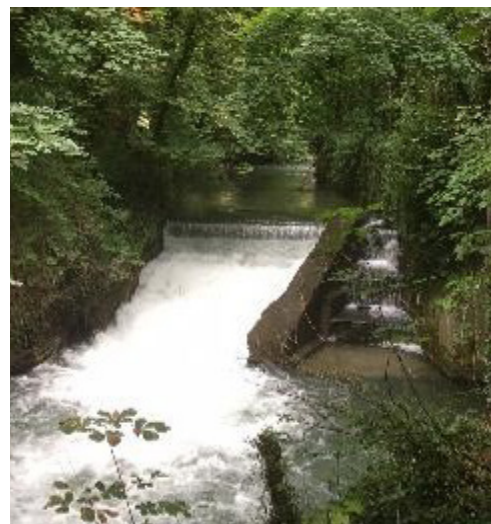
La reconquête de la continuité écologique est un enjeu de taille du SMBVAS et un espoir pour ces espèces. En bonus, décloisonner la rivière permettra aussi de réduire l'impact du changement climatique sur le milieu.

RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE, UN GESTE POUR L'AVENIR

Un Plan Pluriannuel de Restauration et Entretien (PPRE) va être mis en œuvre pour améliorer l'état écologique du cours d'eau.

Ce programme comprend des actions ambitieuses sur le rétablissement de la continuité écologique de l'Austreberthe et du Saffimbec. Il prévoit notamment

l'aménagement de la chute du Paulu à Saint-Paër, une priorité écologique de niveau régional. Cette chute de plus de 3m rend inaccessible une grande partie de la rivière aux espèces migratrices. Son aménagement sera un challenge pour le SMBVAS.



Chute du Paulu hier et aujourd'hui

Protéger les zones humides : un investissement d'avenir

Les nombreuses zones humides acquises par le SIRAS sont un atout pour le territoire.

Objectif ? Organiser une gestion adaptée et les valoriser.

Vous pouvez les protéger à travers vos documents d'urbanisme, organiser une maîtrise foncière et valoriser ces actions auprès des habitants.

Le SMBVAS peut vous accompagner techniquement dans vos projets, démarches de valorisation et dans la recherche de financements publics.

LES ZONES HUMIDES, DES ALLIÉES DE TAILLE

Les zones humides se comportent comme des gigantesques éponges naturelles. Elles permettent d'absorber l'eau lors des crues et la restituent en temps de sécheresse.

Bien que peu nombreuses, ces zones abritent une biodiversité remarquable et sont capables de dépolluer l'eau !

LES CONTACTS UTILES

Office Français pour la Biodiversité (OFB)
Service départemental de Seine Maritime
sd76@ofb.gouv.fr

Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande
Maison du Parc
76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit
Tél. 02 35 37 23 16

GLOSSAIRE

ASYBA

Association régionale des **Syndicats de Bassin Versant** et structures **Assimilées**

Association Loi 1901, créée afin d'oeuvrer sur les champs d'intervention thématiques du grand cycle de l'eau tels que :

- La gestion du ruissellement, de l'érosion et du risque inondation,
- La préservation de la ressource en eau et des milieux,
- L'animation des politiques publiques de l'eau,

L'association agit comme porte-parole des collectivités adhérentes au niveau régional et national pour la mise en oeuvre des politiques de l'eau.

BAC

Bassin d'Alimentation de Captage

Ensemble des surfaces où toute goutte d'eau tombée au sol est susceptible de parvenir jusqu'au captage d'alimentation en eau potable, que ce soit par infiltration ou par ruissellement.

Cette zone est délimitée dans le but principal de lutter contre les pollutions diffuses risquant de dégrader la qualité de l'eau pompée dans le captage.

Bétoire

Une bétoire est un effondrement naturel qui constitue un point d'engouffrement de l'eau directement vers la nappe phréatique, sans filtration. Elles sont caractéristiques des sous-sol calcaires, comme celui du Pays de Caux. Elles sont un enjeu pour la sécurité des biens et des personnes lorsque les effondrements se produisent sur la voirie, sur des parcelles habitées, ou sur des ouvrages de protection contre les inondations. Mais elles ont aussi un impact fort sur les phénomènes de turbidité et de pollution des eaux souterraines.

Il ne faut pas les confondre avec les marnières, qui sont, elles, des cavités creusées par l'homme pour l'extraction de minéraux.

CLE

Commission Locale de l'Eau

Il s'agit du "Parlement de l'Eau", une entité où tous les acteurs de l'eau du territoire se rencontrent. Cette commission (dont la composition est définie par l'article R212-30 du Code de l'Environnement) est chargée d'organiser et de gérer l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation, puis de mise en oeuvre du SAGE. Elle constitue un lieu privilégié de concertation, de débat, de mobilisation et de prise de décision.

CTEC

Contrat Territorial Eau Climat

Le Contrat Territorial Eau et Climat est un outil de programmation pluriannuel ayant pour objectif de répondre aux enjeux liés à l'eau et au changement climatique sur le territoire, dans le cadre des orientations du SDAGE Seine-Normandie et de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie (11^{ème} programme).

DI Directive Inondation

La directive européenne, dite directive "inondation" 2007/60/CE, du 23 octobre 2007 vise à réduire les conséquences négatives sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique liées aux inondations en établissant un cadre pour l'évaluation et la gestion des risques d'inondation.

Elle demande aux Etats membres de l'Union Européenne d'identifier et de cartographier les territoires à risque et d'établir un Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) à l'échelle de chaque grand bassin tous les six ans.

EPAGE Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Groupement de collectivités territoriales à l'échelle d'un bassin versant ou d'un sous-bassin versant ayant pour mission d'assurer la prévention des inondations ainsi que la gestion des cours d'eau. Un EPAGE peut détenir la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations.

EPTB Etablissement Public Territorial de Bassin

Groupement de collectivités territoriales constitué en vue de faciliter, à l'échelle d'un bassin versant, la cohérence et la coordination de l'activité de plusieurs EPAGES (prévention des inondations, gestion équilibrée de la ressource en eau, préservation et gestion des zones humides). Il peut aussi contribuer à l'élaboration et au suivi du SAGE. Son action s'inscrit dans les principes de solidarité territoriale.

Etiage

L'étiage est le niveau minimal d'un cours d'eau. Il correspond à la période de l'année où le débit et la hauteur d'eau sont les plus faibles. C'est le niveau utilisé pour mesurer les crues.

Fascine

La fascine est un aménagement d'hydraulique douce permettant de freiner les ruissellements agricoles et de favoriser la sédimentation des sols. Il limite aussi l'érosion en diminuant la vitesse de l'eau. Une fascine est composée de fagots de branchages, positionnés en travers d'axes de ruissellement. Le bois utilisé peut être mort ou vivant. Ce dispositif peut être accompagné d'une bande en herbe, d'une haie ou d'un talus.

GEMAPI GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

La compétence "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations", GEMAPI, a été créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Elle est attribuée aux EPCI, tels que les communautés de communes, les communautés d'agglomération ou encore les métropoles. Cette compétence comprend les missions suivantes :

- 1 / L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydraulique
- 2 / L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac, ou plan d'eau.
- 5 / La défense contre les inondations et contre la mer
- 8 / La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Tout ou partie des missions de cette compétence peut être délégué aux EPTB, EPAGE, ou Syndicats de Bassin Versant.

Une taxe ayant pour objet de financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pourra être instituée par les communes et les EPCI à fiscalité propre.

Karst

Le karst est une spécificité des sols calcaires, dans lesquels l'eau a creusé de nombreuses cavités, qui forment des rivières souterraines. Le karst génère parfois des effondrements naturels verticaux, les bétouires.

PAPI Programme d'Action et de Prévention des Inondations

Le PAPI est un outil permettant de mettre en oeuvre la stratégie locale de gestion du risque inondation avec le soutien financier et technique de l'Etat. Le SMBVAS est labellisé PAPI depuis 2004 :

- 1er PAPI : 2004-2010 : a notamment permis la construction de 32 ouvrages de tamponnement des eaux ; la déconstruction des habitations de l'impasse du Glu ; la création du mémorial ; le lancement des projets d'hydrauliques douces ; et l'appui à la réalisation des PLU.
- 2ème PAPI : 2013-2020 : comprend l'amélioration de la conscience du risque ; la mise en place d'un système de surveillance des crues ; la réduction de la vulnérabilité ; la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme.

PCAHD Plan Communal d'Aménagement d'Hydraulique Douce

Le PCAHD a un double objectif de limitation des ruissellements et de l'érosion des sols, et de protection de la ressource en eau. Il s'agit de mettre en place des aménagements sur les parcelles agricoles afin de limiter les départs de terres ou de favoriser la sédimentation des limons, notamment à proximité d'enjeux tel que les bétouires, les habitations, les infrastructures, ou les ouvrages hydrauliques majeurs. Ces aménagements peuvent être, par exemple, des fascines, des haies ou des noues enherbées.

PCS

Plan Communal de Sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour organiser et planifier les actions de l'équipe communale (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Il se base sur le recensement des vulnérabilités, des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune. Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

PLU

Plan Local d'Urbanisme

Le PLU est le principal document d'urbanisme en France, à l'échelle communale ou intercommunale (PLUi). Il régit les constructions, l'occupation des sols et les prescriptions architecturales, dans un objectif de projet de territoire (mixité sociale, maîtrise du foncier, préservation du patrimoine, etc.). Il comprend notamment la cartographie des différents aléas touchant la commune.

PPRI

Plan de Prévention du Risque d'Inondation

Document émanant de l'autorité publique, destiné à évaluer les zones pouvant subir des inondations et proposant des remèdes techniques, juridiques et humains pour y remédier. C'est un document stratégique, cartographique et réglementaire qui définit les règles de constructibilité dans les secteurs susceptibles d'être inondés. Sur le bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec, un PPRI a été prescrit en 2001. Il est actuellement en cours d'élaboration.

SAGE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le SAGE est un document de planification réalisé à l'échelle d'un bassin versant qui vise à établir une gestion équilibrée de la ressource en eau. Il fixe des objectifs d'utilisation, de valorisation, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en se souciant de la satisfaction des différents usagers. Il est établi par une Commission Locale de l'Eau (CLE) et est approuvé par le Préfet. Dès lors, il doit être pris en compte dans les documents d'aménagement du territoire (SCOT, PLU, etc.).

SCOT

Schéma de Cohérence Territoriale

Le SCOT est un document d'urbanisme ayant pour objectif de coordonner l'aménagement du territoire, en matière d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, de développement économique ou encore d'environnement. Il doit concilier développement du territoire et préservation des ressources naturelles. Il donne des orientations stratégiques qui doivent être déclinées dans les différents documents d'urbanismes, tel que les PLU.

SLGRI

Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation

Les stratégies locales de gestion des risques d'inondation constituent la déclinaison des objectifs du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) pour les territoires à risque d'inondation important (TRI). Les stratégies locales sont élaborées conjointement par les parties intéressées sur les TRI, en conformité avec la stratégie nationale et en vue de concourir à sa réalisation.

Les stratégies locales doivent comporter : 1/ La synthèse de l'évaluation préliminaire des risques d'inondations (EPRI) dans son périmètre ; 2/ Les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour le TRI inclus dans son périmètre ; 3/ Les objectifs fixés par le PGRI pour les TRI inclus dans son périmètre.

Talweg

Terme allemand qui signifie chemin "weg" de la vallée "tal". Egalement appelés "rivières sèches", les talwegs sont les axes privilégiés du ruissellement.

TRI

Territoire à Risque important d'Inondation

7 communes du SMBVAS concentrent un nombre important d'enjeux exposés au risque d'inondation et font partie du TRI Rouen-Louviers-Austreberthe :

- Barentin
- Pavilly
- Duclair
- Saint-Paër
- Saint-Pierre-de-Varengeville
- Sainte-Austreberthe
- Villers-Ecalles

Il y a 122 TRI en France, dont 3 sur le département de la Seine-Maritime. Pour chaque TRI, une "stratégie locale" de gestion des risques doit être élaborée pour réduire les conséquences négatives des inondations, en cohérence avec le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI), à l'échelle du bassin Seine-Normandie.

Réalisation SMBVAS - 2021
Crédit images SMBVAS
Icônes par Flaticons

213 Ancienne Route de Villers - 76 360 VILLERS-ECALLES
Tel. 02 32 94 00 74 - Fax 02 32 94 00 78
secretariat@smbvas.fr - smbvas.fr

